

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SCEA FAGOT sur la commune principale de l'AIOT Coat an Escop 29400 LAMPAUL GUIMILIAU.

La référence de votre dossier est A-3-U8DX42SN et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 11/04/2023 à 15h27 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **42200976100012**

Raison sociale **SCEA FAGOT**

Forme juridique **Société civile d'exploitation agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LD KERNEVEZ

Kernevez

29400 GUIMILIAU

Signataire

Nom : **FAGOT**

Prénom : **Antoine**

Qualité : **Gérant**

Référent

Nom : **FAGOT**

Prénom : **Antoine**

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SCEA FAGOT**

Description des activités :

Suite à la reprise du site par la SCEA FAGOT, le projet prévoit la réduction des effectifs volailles autorisés au lieu-dit « Coat An Escop » à LAMPAUL-GUIMILIAU. Le site était autorisé par un arrêté du 31 juillet 2000 à exploiter un élevage de 4000 canards prêts à gaver et 1100 canards en gavage, soit 15700 animaux équivalents. Le projet consiste à passer à 6000 emplacements de canards prêts à gaver, soit 12000 animaux équivalents. Il y a donc une baisse de 2700 animaux équivalents sur le site d'élevage. A leur arrivée, les poussins sont logés dans le bâtiment P1, poussinière sur caillebotis. Après 3 semaines ils sont transférés vers le poulailler P2 et élevés sur litière accumulée. L'élevage produit trois lots de 6000 canards prêts à gaver par an, soit une densité de 6 animaux/m². Une fosse géomembrane accolée au bâtiment P1 représente un stockage utile de 475m³ pour un besoin de 181m³, les capacités de stockage sont donc suffisantes. La SCEA FAGOT exploite par ailleurs un élevage de bovins à l'engraissement et de canards de gavage au lieu-dit « Kernevez » à GUIMILIAU. Les effectifs autorisés de ce site demeurent inchangés. Le plan d'épandage est commun au deux sites. L'ensemble des déjections sont épandues sur terres en propre avec 95,26 ha de SAU et 91,75 ha de SPE à 50m. Certains tiers se trouvent à une distance inférieure au 100m réglementaires de la poussinière. De même, le forage se trouve à moins de 35m de cette dernière. Cependant, ce bâtiment est non seulement utilisé à raison de 3 fois 3 semaines par an, mais le projet prévoit par ailleurs une réduction du nombre d'animaux équivalents autorisés sur le site. Cette situation ne fait donc pas l'objet d'une demande de dérogation.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Coat an Escop

29400 LAMPAUL GUIMILIAU

X : 180279

Y : 6845302

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le projet prévoit la modification du nombre d'emplacements autorisés sur le site de « Coat an Escop » à LAMPAUL-GUIMILIAU. Les bâtiments d'élevage se trouvent section B, parcelles 344, 346, 2350 et 2393.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 12000 Animaux-Eq	Nombre d'emplacements -2700 Animaux-Eq	D 6000 emplacements x 2 animaux eq = 12000 Animaux Eq

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

A « Coat An Escop », le projet prévoit une réduction des effectifs autorisés pour produire annuellement 3 lots de canards prêts à gaver avec 6000 emplacements en bâtiment. Les effectifs

du site « Kernevez » demeurent inchangés. Les effluents produits seront : - lisier de canards - fumier de canards - fumier de bovins Depuis la validation de son dernier plan d'épandage, la SCEA FAGOT a repris 17,40 ha de SAU. Les terres sont situées sur les communes de COMMANA, GUIMILIAU, LAMPAUL-GUIMILIAU et SAINT-SAUVEUR. L'épandage de la totalité des déjections se fait dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir inférieur au plafond d'épandage fixé à 170 uN org/ha de SAU et 95 kg P2O5/ha de SPE.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

CoatanEscop_2500_100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

CoatAnEscop_650.pdf